

Le Jeu concours Challenge Créatif
Photoshop*(basé sur la création d'un*
visuel dans Photoshop)
Règles Officielles

Dispositions préliminaires

1. AUCUN ACHAT OU PAIEMENT D'AUCUNE SORTE N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU GAGNER CE CONCOURS. VOUS DEVEZ AVOIR 18 ANS OU PLUS ET ÊTRE RESIDENT LEGAL EN FRANCE POUR PARTICIPER.

Parties prenantes au concours

2. SOCIETE ORGANISATRICE DU CONCOURS ; LE CONCOURS ; PARTICIPANT(E)S ELIGIBLES ; PARTICIPANT(E)S NON ELIGIBLES.

2.1 Société organisatrice du concours. Le Concours Challenge créatif Photoshop (le « Concours ») est créé par Adobe Systems France S.A.S., 94-96 rue Lauriston, 75116 Paris Cedex 16, France, ses sociétés affiliées et filiales (collectivement, « Adobe »).

Le Concours.

Le/la Participant(e) (ci-après défini) doit télécharger Photoshop puis créer un visuel de plat (préparation culinaire) qui symbolise sa vision de la France de 2021. Il doit ensuite publier sa création sur son fil Instagram en taguant @adobeFrance. Son compte Instagram et son post doivent être publics jusqu'à la fin du concours. Le Participant doit être abonné au compte Instagram @AdobeFrance pendant toute la durée du Jeu concours.

2.2 Participant(e)s éligibles. Le concours est ouvert uniquement aux personnes répondant à toutes les exigences énoncées à la section 1 ci-dessus (« Participant (e)(s)»). En participant au concours, les Participant(e)s acceptent d'être lié(e)s par ces règles officielles (« Règles Officielles »).

2.3 Participant(e)s non éligibles. Toute personne qui est un employé ou un entrepreneur indépendant, un dirigeant ou un directeur d'Adobe, ou l'un des agents, représentants, agences de publicité, de promotion, de publicité et de réalisation d'Adobe, des conseillers juridiques, des successeurs et des employés et toute autre entreprise ou personne impliquée avec la production, la conception, l'exécution, l'administration ou la distribution de ce concours (collectivement, les « Parties Libérées »), est autorisé à participer ou à gagner, ni aucune personne vivant avec (liée ou non), ou qui est proche de l'une des parties libérées (c.-à-d. parents, frères et sœurs, enfants et leurs conjoints respectifs, peu importe où ils résident). Le concours est soumis à toutes les lois et réglementations fédérales, étatiques, territoriales, provinciales, municipales et locales applicables et est nulle là où la loi l'interdit ou la restreint.

CALENDRIER DU CONCOURS

3. PHASES DU CONCOURS; CALENDRIER

3.1 Phases du concours. Le concours comprend une phase de soumission des Participations (tel que ce dernier terme est défini à la section 4.1) (la « Phase de soumission des Participations »), une phase de sélection des gagnants, toutes les phases constituent collectivement la « Période du Concours », comme indiqué-dans le calendrier ci-dessous :

3.2 Calendrier

Période du Concours	
Phase de soumission des Participations	Phase de Sélection
6 septembre 2021 — Ouverture de la Phase de soumission des Participations à 18h30 (heure de France métropolitaine) 24 septembre 2021 — Fermeture de la Phase de soumission des Participations à 12h00 (heure de France métropolitaine)	5 octobre 2021 à 14h00, pour une durée allant le cas échéant jusqu'à l'attribution effective des prix, tel que disposé dans les présentes Règles Officielles

3.3 Calendrier.

CHAQUE PARTICIPANT(E) EST RESPONSABLE D'EFFECTUER LES AJUSTEMENTS NÉCESSAIRES POUR RESPECTER LES ÉCHEANCES DU CALENDRIER DES DIFFÉRENTES PHASES DE LA SECTION 3.2 CI-DESSUS EN FONCTION DE LA LOCALISATION ET DU FUSEAU HORAIRE DU/DE LA PARTICIPANT(E).

L'ordinateur d'Adobe est le dispositif officiel de chronométrage du Concours.

MODALITES DU CONCOURS

4. COMMENT PARTICIPER ; PARTICIPATION INDIVIDUELLE ; UTILISATION DU LOGICIEL ADOBE PHOTOSHOP

4.1 Comment participer. Pour soumettre une Participation (tel que le terme est défini au paragraphe suivant) à tout moment pendant la phase de Phase de soumission des Participations au Concours :

Le/La participant(e) doit résider en France et être titulaire d'un compte sur le réseau social Instagram. Il doit être abonné(e) au compte Instagram @AdobeFrance pendant toute la durée du concours. Il doit publier sa création et des étapes de création ou un timelapse (vidéo accélérée) sur son fil Instagram en taguant @adobeFrance et indiquer dans la description le titre et une brève description de sa création avant le 24 septembre 2021 à 12h00. (Il lui est conseillé d'enregistrer sa création au format jpg / png ou mov / mp4 avec une résolution de 1080x1920 ou 1920x1080 pixels et de sauvegarder son fichier psd : des étapes de son projet dans Photoshop et/ou un timelapse – vidéo accélérée - de son projet). Un jury composé d'experts Adobe et de la cheffe Alexia Duchêne fera une sélection de trois (3) possibles gagnants. Les créations de ces derniers seront alors publiées sous forme de « battle » (bataille) sur le compte Instagram Adobe France pour un vote du public qui désignera le gagnant final. Le/laParticipant(e) sera republié(e) par @AdobeFrance.

4.2 Limites de nombre de Participations. Chaque Participant(e) peut soumettre (en son nom) une seule Participation pendant la Phase de soumission des Participations, et chaque Participant(e) ne peut gagner qu'un seul prix dans le cadre du Concours. Les Participations complétées doivent être soumises et reçues par voie électronique pendant la Phase de soumission des Participations pour être admissibles au prix. Les Participations reçues par d'autres méthodes ne seront pas acceptées et aucune Participation ne fera l'objet d'un accusé de réception ou d'un retour. Adobe ne peut pas garantir que toutes les personnes qui tentent de s'inscrire pourront participer.

4.3 Utilisation d'Adobe Photoshop. Si nécessaire pour le développement d'une Participation, Adobe Photoshop est accessible sur la base d'un essai gratuit avec l'abonnement Adobe Creative Cloud à l'adresse <https://www.adobe.com/fr/products/photoshop/explore/food.html>. Toutes les applications, services ou fonctionnalités ne sont pas disponibles dans toutes les langues et tous les pays.

5. DIRECTIVES DE PARTICIPATION

5.1 Toutes les Participations doivent être conformes aux directives ci-dessous (« Directives de Participation »), tel que déterminé par Adobe à sa seule discrétion. En soumettant une Participation à ce Concours, chaque Participant(e) garantit et déclare (i) qu'il / elle a les droits et les autorisations nécessaires pour le faire et (ii) que sa Participation est conforme aux Directives de Participation :

(A) Les Participations doivent répondre aux critères des présentes Règles Officielles, et notamment aux Exigences de Participation décrites à la section 4.1 ;

(B) Les Participations ne doivent pas avoir été précédemment sélectionnées comme gagnantes dans un concours antérieur de quelque nature que ce soit, ni utilisées à tout autre but non personnel, commercial ou public ;

(C) Les Participations ne doivent pas enfreindre, violer ou utiliser sans autorisation les droits d'un tiers, y compris mais non limité aux noms commerciaux, marques déposées, logos, droits à la vie privée ou à la publicité ou autres droits de propriété intellectuelle ;

(D) Les Participations ne doivent pas enfreindre les conditions d'utilisation ou la politique de confidentialité d'Adobe ou le site Web sur lequel le mécanisme de soumission Participations pour le Concours peut être hébergé.

5.3 En participant au Concours, chaque Participant(e) accepte et convient qu'Adobe, à sa seule discrétion, peut disqualifier tout(e) Participant(e) qui (que ce soit en fait ou par tentative) subvertit, contourne ou altère le processus de soumission des Participations et le fonctionnement légal de ce Concours, ou qu'Adobe considère comme agissant de manière déloyale ou perturbatrice, ou d'une manière contraire aux présentes Règles Officielles.

6. PROTECTION DES DONNÉES

6.1 Consentement des Participant(e)s à l'utilisation des Données Personnelles par Adobe. En participant à ce Concours et en soumettant une Participation, chaque Participant(e) consent à ce que ses données personnelles soient collectées par Adobe, lesquelles données personnelles peuvent être transférées, et seront utilisées et divulguées par Adobe et ses agents autorisés à des fins d'administration du Concours et de remise du prix. En s'inscrivant, chaque Participant(e) consent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ses données personnelles comme décrit dans le présent Règlement Officiel. Rien dans le présent Règlement Officiel ne sera réputé restreindre ou exclure les droits du/de la Participant(e) en tant que consommateur concernant les données personnelles. Sauf indication contraire dans les présentes Règles Officielles ou sur le site, les données personnelles collectées auprès des Participant(e)s par Adobe sont soumises à la politique de confidentialité d'Adobe à l'adresse <http://www.adobe.com/go/privacy> (disponible par région).

6.2 Licence des Participant(e)s et consentement à l'utilisation des Participations par Adobe

(A) Adobe ne revendique pas la propriété des Participations, cependant, en participant au Concours et en soumettant une Participation :

(i) chaque Participant(e) consent et accorde à Adobe et à ses agents, un droit mondial, perpétuel, libre de redevances, non exclusif, transférable et entièrement libéré, une licence entièrement sous-licenciable, en vertu de tous les droits, d'utiliser, modifier, reproduire, distribuer, exécuter publiquement et afficher publiquement, publier (ou ne pas publier), en tout ou en partie, les données non personnelles ou non identifiables et les éléments créatifs constituant sa Participation (avec ou sans son / sa) nom, voix et / ou ressemblance, ville, collectivement, «Persona», que chaque Participant(e) accepte et accepte qu'elle puisse être utilisée par Adobe conformément aux présentes Règles Officielles pour une période pouvant aller jusqu'à 1 an à compter du début du Concours, soit à la date nécessaire pour démarrer et administrer le Concours, remettre les prix et annoncer les Gagnant(e)s (tel que le terme est défini ci-après), sauf dans les cas où la loi l'interdit, sur tout support ou support (connu ou à venir) et via toutes les chaînes médias, y compris sur et via le Site et la galerie de visualisation publique, et d'autres sites Web et chaînes de médias sociaux d'Adobe détenus ou contrôlés par Adobe, dans et en relation avec le Concours, la publicité et l'annonce du Concours sans autre attribution, notification ou compensation au/à la Participant(e),

ses successeurs ou ayants droits, ou toute autre personne ou entité, et (ii) chaque Participant(e) consent et accorde aux utilisateurs du Site sur lequel les Participations sont publiées une licence mondiale, libre de droits, pour accéder, distribuer et afficher son Participation via des stories sur le site, et pour évaluer, réviser, commenter ou étiqueter la Participation et partager la Participation en utilisant des moyens disponibles dans le commerce.

(B) La Participation au Concours ne crée aucune obligation (expresse ou implicite) de la part d'Adobe d'utiliser, de commercialiser ou d'exploiter d'une quelconque manière la Participation d'un(e) Participant(e) ou sa Persona et aucun(e) Participant(e) ne pourra réclamer des dommages-intérêts ou autre réparation en raison de l'utilisation d'Adobe ou non -utilisation de sa Participation. Chaque Participant(e) renonce à tout droit qu'il/elle pourrait avoir à être mentionné(e) comme l'auteur ou le créateur de la Participation.

6.3 Droit des Participants de refuser de l'utilisation par Adobe de leurs données personnelles. Chaque Participant(e) peut refuser que ses informations personnelles soient collectées, transférées, utilisées ou divulguées par Adobe, comme décrit dans les présentes Règles Officielles (« opt-out »), en choisissant de ne pas participer au Concours.

6.4 La participation au Concours n'implique pas l'acceptation par les Participant(e)s de recevoir de futures communications d'Adobe. Pendant la Période du Concours, les Participant(e)s peuvent avoir la possibilité de « Se tenir informé(e) par e-mail personnalisé des produits et services Adobe ». (Consentement préalable ou « opt-in » pour de futures communications marketing), mais le consentement préalable ou opt-in pour de futures communications marketing n'est pas requis pour participer au Concours et n'augmentera ni n'améliorera les chances d'un Participant de gagner un prix.

7. PHASE DE SELECTION DES GAGNANT(E)S

7.1 Phase de Sélection : pendant la Phase de sélection des gagnant(e)s, un jury composé d'experts Adobe et de la cheffe Alexia Duchêne fera une sélection de trois (3) possibles gagnants. Les créations de ces derniers seront alors publiées sous forme de « battle » sur le compte Instagram Adobe France pour un vote du public qui désignera le gagnant final. Le/la Participant(e) sera republié(e) par @AdobeFrance.

8. SÉLECTION ET NOTIFICATION DES GAGNANT(E)S ; CHANCES DE GAGNER

8.1 Sélection et notification du/de la Gagnant(e). Les Gagnant(e)s potentiel(le)s seront déterminé(e)s entre le 27 et le 29 septembre 2021 et seront notifié(e)s dans les trois (3) jours suivants par un message privé du compte @adobeFrance sur Instagram par une identification de l'identifiant d'utilisateur utilisé au moment de la soumission de la Participation.

(A) Le Gagnant(e) potentiel(le) peut être tenu(e) de remplir et de retourner une déclaration d'admissibilité, sauf interdiction, une décharge de responsabilité / publicité ou d'autres documents demandés par Adobe avant le 8 octobre 2021 afin de réclamer le prix.

(B) Si un(e) Gagnant(e) potentiel(le) ne peut pas être contacté(e), ou est contacté(e) et ne répond pas en temps voulu avec toutes les informations requises, ou ne réclame pas le prix comme indiqué dans délai imparti après la tentative de notification par Adobe, ou refuse le prix, ou n'est pas éligible pour accepter le prix, ou n'est pas conforme aux présentes Règles Officielles, ou si la tentative de notification du prix est revenue à Adobe comme non livrable, alors le prix en question ne sera pas attribué et, à la seule discrétion d'Adobe, ne sera pas attribué ou sera attribué à un(e) autre gagnant(e) parmi les 3 finalistes.

(C) Un(e) Participant(e) n'est pas un(e) gagnant(e), même si une notification de prix est reçue, à moins que et jusqu'à ce que l'éligibilité du/de la Participant(e) et la Participation gagnante potentielle aient été vérifiées et que le/la Participant(e) ait été avisé(e) que la vérification est terminée. Le Gagnant(e)s potentiel(le) doit continuer à respecter les présentes Règles Officielles.

8.2 Chances de gagner. Il s'agit d'un Concours basé sur : (i) les techniques de création, et les qualités esthétiques de la création, ou sens esthétique du candidat en ce qui concerne les trois finalistes. Ainsi, la chance ne joue aucun rôle dans la détermination du/de la Gagnant(e).

9. TOTAL DES PRIX À ATTRIBUER ; DESCRIPTION DU PRIX ; VALEUR AU DÉTAIL ; DISTRIBUTION DES PRIX POUR LES PARTICIPATIONS EN ÉQUIPE

9.1 Total des prix à attribuer, descriptions et valeur au détail agrégée. Un (1) prix au total avec une valeur au détail combinée de 1753,86 € (Euros) sera attribués dans le cadre de ce Concours. La description de ce prix et sa valeur au détail est la suivante :

Prix disponibles : un (1) prix

Composé de :

(i) Prix : un abonnement Adobe Creative Cloud toutes les applications (valeur unitaire : 719,86€), un Apple iPad pro 11 (valeur : 899€) et un Apple Pencil (valeur : 135€). Il sera également invité à participer s'il le souhaite à l'enregistrement vidéo de la réalisation de son plat par la cheffe Alexia Duchêne (date d'enregistrement prévue : 11 octobre 2021 à Paris).

(ii)

(A) La valeur au détail indiquée représente le prix au détail maximal ou, en l'absence de prix au détail maximal, le prix du marché en vigueur au meilleur de la connaissance d'Adobe. Les différences entre le prix indiqué et la valeur réelle de prix (y compris les différences entre tout prix déclaré et le prix qu'un gagnant aurait dû payer pour un tel produit dans n'importe quelle juridiction) ne seront pas attribuées. Le prix n'est pas transférable et tous les détails du prix, y compris le type, la couleur, la taille, etc. sont à la seule discrétion d'Adobe. TOUS LES PRIX SONT ATTRIBUÉS « EN L'ÉTAT » SANS GARANTIE NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. Aucune substitution en espèces du prix n'est disponible et Adobe se réserve le droit de remplacer un prix (ou une partie de celui-ci) par un prix de valeur approximativement égale ou supérieure. Les Participant(e)s sont responsables de toutes les taxes fédérales, étatiques, territoriales, provinciales, municipales et locales applicables, des coûts associés au change de devises ou de tous autres frais et dépenses associés à la réception, l'acceptation ou l'utilisation du prix. L'utilisation de tout prix accompagné de conditions d'utilisation tels que des cartes-cadeaux, des logiciels, des services en ligne ou des produits d'abonnement est soumise aux conditions générales accompagnant ces produits telles qu'é émises par le fournisseur de services ou de produits. Seul le nombre de prix annoncés et ceux réclamés conformément aux présentes Règles Officielles seront attribués. Les Gagnant(e)s peuvent être tenus le cas échéant de fournir une adresse de livraison et une preuve de résidence pour valider l'obtention du prix. Adobe organisera et déterminera le mode de livraison, y compris par voie électronique, du prix au/à la Gagnant(e). Il est nécessaire de compter deux (2) semaines pour la remise du prix.

(B) Remise du prix impliquant des soumissions d'équipe. Les prix ne seront remis qu'aux Gagnant(e)s ayant soumis la Participation individuellement.

10. ACCEPTATION DES RÈGLES OFFICIELLES PAR LES PARTICIPANT(E)S ET DÉCISIONS D'ADOBE.

La participation au Concours ou la réception de tout prix constitue l'acceptation complète et sans équivoque de chaque Participant(e) et Gagnant(e) aux présentes Règles Officielles, aux Conditions d'Utilisation d'Adobe, à la Politique de Confidentialité d'Adobe (disponible par région <http://www.adobe.com/go/privacy> et incorporée dans les présentes Règles Officielles) et des décisions d'Adobe qui sont définitives et exécutoires dans toutes les questions liées au Concours. Le/La Participant(e) doit remplir toutes les conditions applicables des présentes Règles Officielles pour pouvoir gagner le prix.

11. GÉNÉRAL

11.1 Droit d'Adobe d'annuler, de résilier ou de modifier le Concours. Adobe se réserve le droit d'annuler, de résilier ou de modifier le Concours, ou toute partie de celui-ci, si, de l'avis d'Adobe, le Concours a été compromis, corrompu ou ne peut pas être exécuté comme prévu en raison d'un virus informatique, de bogues, d'une

falsification, d'une intervention non autorisée, d'une assistance technique, d'échecs ou d'autres conditions indépendantes de la volonté d'Adobe, y compris, sans limitation, un volume insuffisant de Participation ou de Participations éligibles, et de sélectionner un ou des gagnants potentiels parmi les participations éligibles non-suspectes reçues au plus tard à la date de résiliation. Bien qu'Adobe puisse prendre des mesures contre les activités frauduleuses des Participant(e)s, Adobe n'assume aucune responsabilité ni obligation de surveiller de manière proactive les activités des Participant(e)s ou d'enquêter sur tout ou partie des allégations d'activités frauduleuses. L'incapacité d'Adobe à appliquer une disposition du présent Règlement Officiel ne constitue pas une renonciation à cette disposition.

11.2 Limitations de responsabilité. Les Parties Libérées (définies à la section 2.4) ne garantissent pas le traitement ou l'affichage de toute inscription ou vote, ni le fonctionnement du site. Les Parties Libérées ne sont en aucun cas responsables de tout acte, omission ou violation de contrat ou de garantie par les Participant(e)s, ou de toute violation de tout droit de la publicité, de la confidentialité, de la propriété intellectuelle ou des droits de propriété, ou de toute perte (y compris la perte de chance) ou toute autre réclamation découlant de ou en relation avec le Concours, ou toute Participation soumise, ou pour les actions autorisées ou non autorisées des Participant(e)s ou d'autres tiers. Les Parties Libérées ne sont pas responsables des événements nécessitant une annulation ou un report de Concours, ni des Participations incomplètes, illisibles, perdues, interceptées, mal acheminées ou non reçues par Adobe, ni des dysfonctionnements matériels ou logiciels retardés, connexions ou communications réseau indisponibles ou défaillantes, ou autres erreurs ou obstacles de toute nature, de nature technique ou non technique, liés à la promotion, à son administration, au traitement des Participations, ou à l'annonce des Gagnant(e)s.

11.3 Libération des réclamations. En participant au Concours, chaque Participant(e) accepte, dans la mesure permise par la loi applicable, de dégager et de dégager les Parties Libérées de toute responsabilité, quelle qu'elle soit, pour toutes blessures, pertes ou dommages de toute nature résultant de ou tout lien avec la participation à la promotion, toute activité liée à la promotion ou toute Participation soumise, ou l'expédition et la manutention, la réception, la possession, la perte, l'utilisation ou la mauvaise utilisation de tout prix attribué. La limitation de responsabilité dans cette section ne s'applique pas aux réclamations pour dommages corporels ou décès causés par la négligence d'Adobe ou de ses agents, ni à la responsabilité d'Adobe et de ses agents pour faute intentionnelle ou négligence grave, ni à aucune autre responsabilité qui ne peut être exclue par la loi. Les Participant(e)s conviennent que la seule obligation d'Adobe est d'accepter les Participations éligibles selon les conditions établies dans les présentes Règles Officielles et, à la fin du Concours, d'attribuer les prix conformément aux procédures et critères énoncés dans les présentes Règles Officielles, étant entendu que ces obligations sont une considération juste et adéquate pour toute Participation soumise et que le/la Participant(e) n'a pas de droit à et ne demandera aucune autre compensation.

11.4 Aucune offre ou contrat de travail. Il s'agit d'un Concours pour l'obtention d'un prix uniquement et NON D'UNE OFFRE OU D'UN CONTRAT DE TRAVAIL. En aucun cas, la Participation à ce Concours, la soumission d'une Participation, l'attribution d'un prix ou quoi que ce soit dans les présentes Règles Officielles ne sera interprété comme une offre ou un contrat de travail avec Adobe. Chaque Participant reconnaît et accepte qu'aucune relation confidentielle, fiduciaire, d'agence ou autre relation spéciale ou contrat implicite de fait n'existe désormais entre lui et Adobe, et aucune relation de ce type n'est établie par la décision du/de la Participant(e) de soumettre une Participation à ce Concours.

11.5 Droit applicable ; Compétence juridictionnelle. Les présentes Règles Officielles seront régies et interprétées conformément à la loi française. Les Parties acceptent de soumettre tout litige afférant à l'interprétation ou à l'exécution du Contrat à la compétence exclusive des tribunaux de Paris.